



Décembre 2016

NOTE D'INFORMATION

OPERATION DE PARRAINAGE PUBLICITAIRE

Objet

SCHÖFFEL France désire soutenir le projet de voyageurs de long terme (**minimum de 9 mois**) qui ont un goût pour la communication et qui aimeraient faire partager, en temps réel, leur découverte (aventure).

SCHÖFFEL France envisage de participer matériellement (vêtements) et/ou financièrement au projet des voyageurs sélectionnés par ses soins. En contrepartie de l'aide matérielle et/ou financière ci-après définie, les voyageurs s'engageront à promouvoir les produits de la marque SCHÖFFEL selon les modalités exposées ci-après et notamment via le site Internet mis à leur disposition www.schoeffelenvoyage.com.

Conditions du parrainage publicitaire

Voyageurs

SCHÖFFEL France recherche des voyageurs francophones, **âgés d'au moins 18 ans, résidents français, ayant un projet de voyage abouti et impliquant au maximum deux voyageurs** (chaque voyageur ne peut présenter qu'un seul projet).

Le(s) voyageur(s) souhaitant soumettre leur projet à SCHÖFFEL France, **devra obligatoirement détenir son propre matériel audio-visuel (appareil photo numérique et caméra ou caméscope numérique).**

Sont exclus les salariés de SCHÖFFEL France SARL et des sociétés partenaires du site www.schoeffelenvoyage.com, ainsi que les membres de leur famille.

Projet

Seuls les projets de voyage de longue durée (9 mois minimum) pourront être parrainés par SCHÖFFEL.

Les projets présentés par le(s) voyageur(s) doivent être aboutis (destination choisie, itinéraire déterminé, hébergement sélectionné, etc...).

Le(s) voyageur(s) parrainé(s) sont entièrement libres dans l'organisation et la réalisation de leur projet. SCHÖFFEL ne leur donne aucune directive.

Par conséquent, en aucun cas SCHÖFFEL ne pourra être tenu pour responsable, d'une quelconque manière que ce soit des événements qui pourraient survenir lors du voyage parrainé. **De même, cette opération ne pourra être interprétée comme une offre d'emploi. Il ne s'agit que d'une opération de parrainage publicitaire.**

Modalités du parrainage publicitaire

Le parrainage de SCHÖFFEL France

L'aide de SCHÖFFEL France est prioritairement matérielle. Ainsi, SCHÖFFEL France remettra à chaque voyageur parrainé des vêtements et accessoires de la marque SCHÖFFEL adaptés au projet (tropical, continental sec, subarctique), lesquels seront listés en annexe du contrat de parrainage qui sera signé entre les parties.

SCHÖFFEL France **pourra également verser une aide financière** aux voyageurs parrainés. La décision de verser ou non une aide financière est laissée à l'appréciation de SCHÖFFEL France.

L'aide accordée par SCHÖFFEL France est subordonnée à la réalisation effective du voyage ainsi qu'à l'exécution des obligations mises à la charge du voyageur parrainé énumérées ci-dessous. A défaut, SCHÖFFEL France pourra mettre un terme de plein droit et à effet immédiat au parrainage publicitaire.

Obligations des voyageurs parrainés

Le parrainage ainsi mis en place par SCHÖFFEL France étant exclusivement un parrainage publicitaire, le(s) voyageur(s) parrainé(s) s'engagent, en contrepartie du parrainage accordé par SCHÖFFEL France, à promouvoir les produits SCHÖFFEL, tout au long du voyage, de la manière suivante

- Régulièrement, les **voyageurs parrainés s'engagent à faire parvenir** à SCHÖFFEL France, par tous moyens, **des vidéos** les présentant au cours de leur voyage, vêtus des vêtements SCHÖFFEL (nombre de vidéos et planning de mise en ligne à définir avec les parrainés).
- le(s) voyageur(s) parrainé(s) s'engage(nt) à adresser de la même manière, **des photos sur lesquelles ils apparaissent vêtus des vêtements SCHÖFFEL** dans des lieux différents, tout au long de leur voyage.
- Le(s) voyageur(s) acceptent de **rédigier**, selon un calendrier validé entre Schöffel France et le(s) parrainé(s), **un court commentaire (environ 500 mots) sur les qualités de l'équipement SCHÖFFEL** au regard des contraintes liées au voyage (ex : légèreté, imperméabilité, etc...).
- Les vidéos, photos, et commentaires ainsi réalisés par le(s) voyageur(s) parrainé(s) seront mis en ligne sur le site www.schoeffelenvoyage.com, information dont dispose le voyageur et qu'il accepte expressément. **Les droits d'image et de propriété intellectuelle seront cédés** dans les conditions prévues en Annexe du contrat de parrainage publicitaire.

Modalités de présentation du projet

IMPORTANT : il est nécessaire, pour l'étude du projet de partenariat, de **déposer le dossier de candidature dans un délai de 2 mois minimum avant la date de départ.**

Pour présenter leur projet à SCHÖFFEL, le(s) voyageur(s) intéressé(s) par l'offre de parrainage de SCHÖFFEL doivent, **avant le 31 décembre 2017** :

- **Avoir pris connaissance dans sa totalité de cette note d'information,**
- **Remplir le formulaire** prévu à cet effet, via le site Internet www.schoeffelenvoyage.com; rubrique PARTIR, Partenariat Schöffel,
- **Joindre une courte présentation écrite du ou des voyageur(s)** : âge, situation familiale, parcours étudiant et/ou professionnel, voyages effectués, loisirs, etc...

- **Joindre impérativement une vidéo présentant le projet** (itinéraire, date de début du voyage, activité(s), motivation(s), etc...),
- **Joindre impérativement un court article**, réalisé par le(s) voyageur(s), exprimé en français (grâce auquel sera examinée l'aisance rédactionnelle du ou des voyageur(s)).

A réception de leur dossier, les candidats recevront une confirmation de réception.

Tout dossier incomplet ou adressé après le 31 décembre 2017 ne sera pas étudié.

Examen du projet

1. **SCHÖFFEL France retiendra sur dossier le projet d'un (des) voyageur(s) parrainé(s)** en fonction des critères suivants :

- Itinéraire du voyage : originalité et diversité par rapport aux pays déjà présentés au travers du site www.schoeffelenvoyage.com
- Aisance avec le matériel audio-visuel
- Qualités rédactionnelles
- Intérêt du projet :
 - Sportif (activités prévues lors du voyage : trek, randonnées, etc...)
 - Environnemental : action écologique, développement durable, respect de la nature, préservation de l'environnement... ;
 - Entraide ; action humanitaire ou solidaire...
 - Culturel : sociologie, ethnologie, connaissance de l'autre, échanges et partages...

2. Le(s) voyageur(s) ainsi présélectionné(s) par SCHÖFFEL France seront contactés par mail.

3. **Les parties se rencontreront ensuite afin de conclure éventuellement, à l'issue d'un entretien de sélection, le contrat de parrainage.**

IMPORTANT : aucun frais engagé par le(s) parrainé(s) pour se rendre à l'entretien de sélection ne sera remboursé par SCHÖFFEL France.